



## TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide DUMONT - 26400 CREST



Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : [president@touretdetours.fr](mailto:president@touretdetours.fr)

Site web : [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr)

Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Garantie financière : Groupama 8-10 rue d'Astorg - 75008 PARIS  
Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS  
N° d'immatriculation : IM075100382

### NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Responsables du séjour : Daniel ROMAN et Gilles CHASTAN

## SEJOUR ITINERANT DANS LE VAL D'AOSTE - ITALIE

Du Samedi 31 Août au Vendredi 06 Septembre 2019

COUT DU SEJOUR : 420 € / personne

**DEPLACEMENT :** Covoiturage en voitures particulières

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** minimum 8 - maximum 16

**HEBERGEMENT :** Refuges de haute montagne et hôtel Comtes de Challant (Aoste) (dernière nuit)

**PROGRAMME :**

: **Départ de Crest le Samedi 31 Août à 6h30.**

- J1 :** Départ de Crest - 5h00 de trajet - Arrivée à Pont (Vallée d'Aoste) au parking  
Parking de Pont (1960m) - Refuge Savoia-Valsavarenche (2532m) 3h de marche  
Prévoir pique-nique de midi dans le sac à dos
- J2 :** Refuge Savoia - Col Rosset (3023m) - Refuge Benevolo (2285m) 5h de marche
- J3 :** Refuge Benevolo - Col Bassac Déré (3082m) - Refuge Mario Bezzi (2284m) 6h de marche
- J4 :** Refuge Mario Bezzi - Refuge de l'Epée (2370m) 5h de marche
- J5 :** Refuge de l'Epée - Col Fenêtre (2840m) - Refuge des Marmottes (2142m) 6 h de marche
- J6 :** Refuge des Marmottes - Col de l'Entrelor (3007m) - Parking de Pont (1960 m) 7 h de marche  
Reprise des voitures pour descendre vers l'hôtel Comtes de Challant (Aoste)  
Nuit à l'hôtel
- J7 :** Retour sur Crest et **Arrivée le Vendredi 06 Septembre vers 17 heures.**

**ALTITUDE MAXIMUM : 3082m**

Le programme et les itinéraires peuvent être modifiés sur décision des responsables selon les conditions climatiques et la forme des participants. Prévoir l'équipement habituel du randonneur : vêtements chauds, lunettes de soleil, crème solaire, chapeaux, vêtements de pluie.

**Remarque : Carte d'identité obligatoire et carte européenne de sécu souhaitée**

**ACCOMPAGNATEUR DES RANDONNEES :** Daniel ROMAN - tel 06 05 43 02 62

Gilles CHASTAN - tel 07 51 61 62 07

**INFORMATION AUX PARTICIPANTS :**

Ce séjour est proposé à tout membre de l'association avec licence en cours de validité.

Il appartient aux randonneurs (euses) qui souhaitent s'inscrire à ce séjour de vérifier qu'ils (elles) sont suffisamment entraîné(e)s et bien équipé(e)s en fonction des difficultés prévues au programme ci-dessus.

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 20 avril 2019**

### **Le prix comprend :**

La pension, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit déjeuner du dernier jour.  
Les pique-niques de midi sont fournis par les Refuges (de J2 à J6).  
Douches comprises dans les refuges  
L'accompagnement des randonnées.  
L'assurance «assistance voyageur» (incluse avec notre licence).  
Les taxes de séjour et d'immatriculation tourisme.

### **Ne sont pas compris :**

Apporter sac à viande et linge de toilette pour les refuges,  
**Le covoiturage : 70 € environ /personne à régler au retour.**  
Les assurances facultatives (annulation, interruption bagages).  
D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme «compris».

Remarque : Déjeuner du dernier jour (J7) : repas libre (non compris)

### **INSCRIPTIONS :**

Dès réception de cette notice d'information préalable :

**Contacter Danielle MARTIN : [daniellemar@gmail.com](mailto:daniellemar@gmail.com) ou par tél au 04 75 76 47 78 ou 06 80 13 87 97**

Si disponibilité, Danielle vous adressera (par la poste pour les non internautes) UN BULLETIN D'INSCRIPTION ainsi qu'un BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES OPTIONNELLES

Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS. Dans tous les cas, nous retourner signé le **bulletin signé (Annexe 11)** de souscription aux assurances même si vous n'y souscrivez pas en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance ACCOMPAGNES d'un chèque (acompte + assurances) à l'ordre de Tour et Détours, adressé à TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

**UN SEUL CHEQUE : ACOMPTE de 200 € + SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES**

### **PAIEMENTS :**

A l'ordre de TOUR ET DETOURS en précisant le séjour concerné au dos du chèque.

**Acompte à l'inscription de 200 € + assurances optionnelles** souscrites simultanément à l'inscription (Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription)

**Chèque du solde : 220 € à adresser avant le 31 juillet 2019**

### **CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

Annulation avant le 30 juin 2019 : retenue de l'acompte (200 €)

Annulation entre le 1er juillet et le 30 août 2019 retenue de la totalité (420 €) sauf si vous trouvez un remplaçant ou si vous avez souscrit l'Assurance annulation et remplissez les conditions requises de remboursement.

En aucun cas, les assurances optionnelles ne sont remboursées.

Fait à Crest, le 27 mars 2019

Les Responsables du séjour : Daniel ROMAN et Gilles CHASTAN

### **RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

Pièces jointes ou téléchargeables sur [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr) : Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme - Annexes 10 & 11 : contrats optionnels d'assurances - Notice info-préalable

Pièces jointes ou téléchargeables sur [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr) : Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme - Annexes 10 & 11 : contrats optionnels d'assurances - Notice info-préalable